

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740101-20241114-2024_112_CC_7-DE



Plan Climat Air Energie - PCAET

Bilan de la concertation

Table des matières

1. Comprendre le PCAET	3
1.1. Contexte	3
1.2. Rappel des engagements	3
1.3. Orientations et objectifs du PCAET	4
2. Organisation de la démarche.....	6
2.1. Chronologie des étapes.....	6
2.2. Gouvernance.....	6
2.3. Les délibérations	8
3. Partage du diagnostic et co-construction de la stratégie	10
3.1. Forum de lancement - 10 mars 2023	10
3.2. Validation du diagnostic	13
3.3. Validation de la stratégie du PCAET	13
4. Co-construction du programme d'actions	14
4.1. Ateliers de co-construction - 30 novembre 2023	14
4.2. Fresques du climat.....	15
4.2.1. Présentation de la démarche.....	15
4.2.2. Sensibilisation interne	15
4.2.3. Sensibilisation externe - le Salon Lokal.....	16
4.2.4. Intervention des services civiques.....	19
4.3. Autres actions de sensibilisation	20
4.3.1. Descriptif de l'intervention des services civiques sur la rénovation énergétique 2022/2024 :.....	20
4.4. Rencontres bilatérales	21
4.5. Présentation du plan d'actions et du projet de PCAET	21
4.6. Présentation de la démarche au conseil de développement	22
5. Consultation internet avant arrêt.....	23
5.1.1. La page dédiée	23
5.1.2. La communication sur les réseaux.....	27
5.1.3. La communication en interne.....	28
5.1.4. Synthèse des contributions	30

1. Comprendre le PCAET

1.1. Contexte

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, auparavant la démarche était volontaire.

Le Territoire de l'Ouest a adopté en Conseil Communautaire du 12 octobre 2015 son premier PCET.

Le 28 juin 2016, le décret n°2016-849 a prévu de remplacer le PCET par un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). La collectivité a donc délibéré en conseil communautaire du 15 février 2021 pour lancer la « Réalisation du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) du TCO, déclaration d'intention du TCO conformément à l'article L121-18 du code de l'environnement ».

Le PCAET est un document stratégique et opérationnel élaboré pour 6 ans. C'est un projet territorial de développement durable qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Vers un SCoT AEC pour le Territoire de l'Ouest :

Suite à la loi Elan, l'ordonnance du 17 juin 2020 (2020-744) vise la modernisation des SCoT. Elle permet de faciliter le portage par les SCoT des enjeux de la transition énergétique et climatique et ouvre la possibilité d'avoir un SCoT valant PCAET.

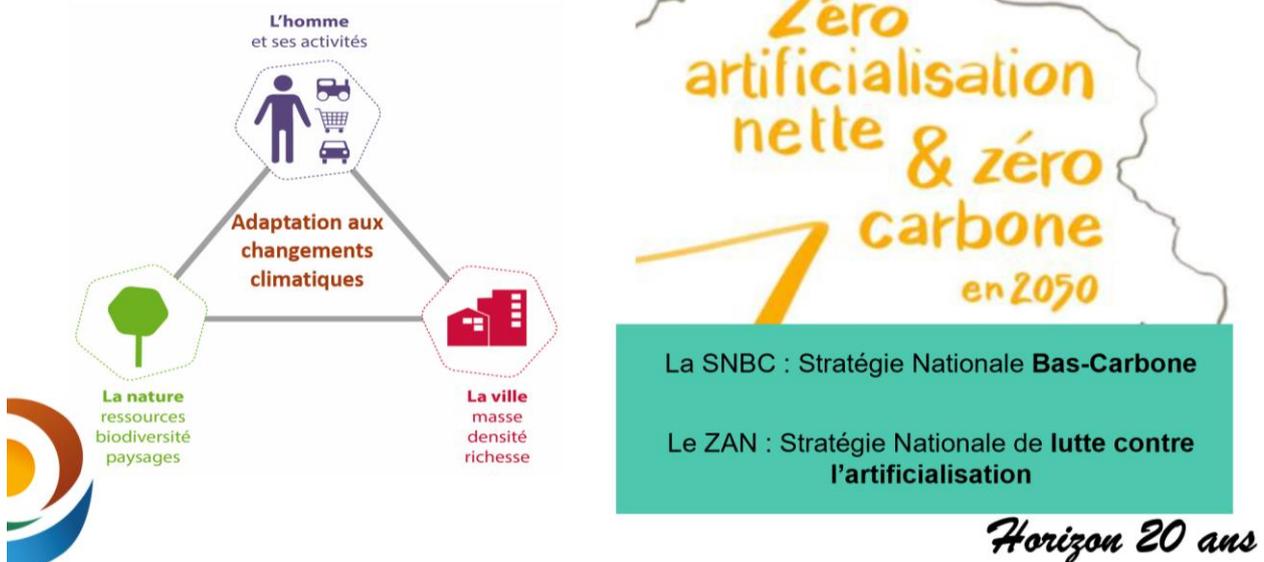
C'est dans ce cadre que la collectivité a délibéré le 16 décembre 2022 (délibération n°2022_128_CC_15 relative à la « Prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du TCO - Elaboration d'un SCoT Air Energie Climat ») pour lancer les travaux d'élaboration du prochain Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT en intégrant le volet Air-Energie-Climat.

1.2. Rappel des engagements

La démarche doit permettre de :

- Définir des objectifs stratégiques et proposer des actions concrètes et des indicateurs de suivi afin de lutter contre le dérèglement climatique.
- Proposer des solutions pour s'y adapter.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables, de préserver la qualité de l'air.
- Maîtriser la consommation d'énergie.
- Préserver la biodiversité et les paysages naturels propres à La Réunion, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les objectifs issus de la PPE Réunion, entre autres.
- Préfigurer le SCOT AEC de la collectivité sur les volets transitions écologique, numérique, énergétique et climatique.

Les nouveaux défis du SCoT du Territoire de l'Ouest (SCoT AEC)



1.3. Orientations et objectifs du PCAET

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire

- Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles
- Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce

Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

- Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux
- Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie
- Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables

Orientation 3 : Aménager un territoire résilient

- Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques
- Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources
- Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques
- Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

- Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"
- Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale
- Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement
- Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité
- Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

- Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire
- Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air

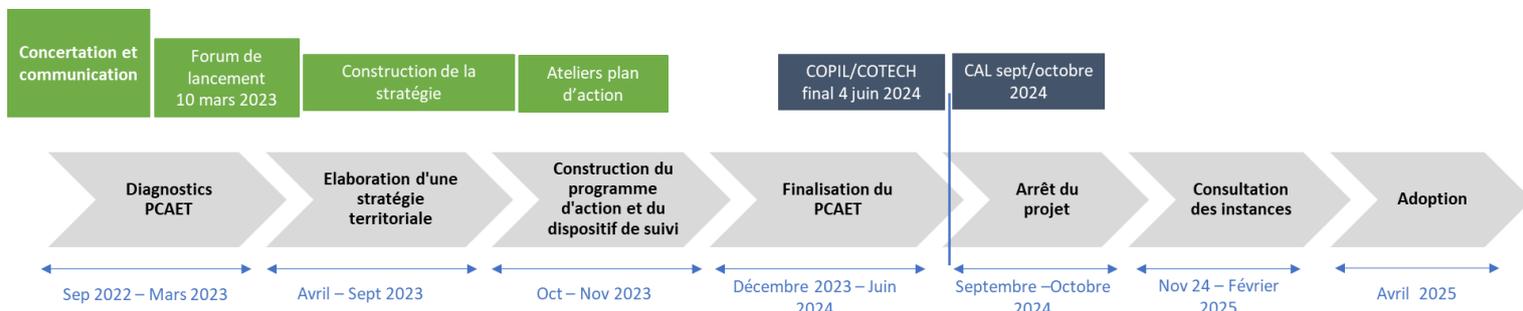
Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

- Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET
- Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie
- Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest

2. Organisation de la démarche

2.1. Chronologie des étapes

La démarche a été validé au 1^{er} semestre 2021 et devrait se finaliser au 1^{er} semestre 2025 :



2.2. Gouvernance

L'élaboration du PCAET a nécessité la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire réparti en deux instances :

	Comités techniques / ateliers	Comités de pilotage
Communes membres		
La Possession	X	X
Le Port	X	X
Saint-Paul	X	X
Trois Bassins	X	X
Saint-Leu	X	X
Services de l'Etat		
ADEME	X	
ARS	X	
DAAF	X	
DEAL	X	X
DAAF	X	
DEETS	X	
DACOI	X	
Préfecture	X	X
Sous-Préfecture de Saint-Paul	X	
Personnes publiques et partenaires associés		
ACERBAT, QUALIBAT	X	
ADIL	X	
Agence française de développement	X	
AGORAH	X	
Alternatiba Péi	X	

ARMOS OI	X	
Association pour le développement industriel	X	
ATMO REUNION	X	
Banque des Territoires	X	
BRGM	X	
CAHEB	X	
CAUE	X	
CBNM	X	
CCEE	X	
CDPENAF		X
CERBTP	X	
CEREMA	X	
CERQUAL	X	
CESER	X	
Chambre d'agriculture	X	X
Chambre de commerce et d'industrie	X	X
Chambre des métiers	X	X
CINOR	X	X
CIRAD	X	
CIREST	X	X
CLE Ouest	X	X
CLE Sud	X	X
Cluster Green	X	
Comité de l'eau et de la biodiversité	X	X
Conseil de développement du TO		X
Conservatoire du Littoral	X	
Département Réunion	X	X
Derichebourg	X	
Eco Manifestation Réunion	X	
EDF PEI	X	X
EDF SEI	X	X
ENSAM	X	
Fédération des Promoteurs Immobiliers	X	
Fédération nationale des transporteurs routiers	X	
Fédération réunionnaise coopératives agricoles	X	
Fédération réunionnaise du bâtiment et des travaux publics	X	
Génération Ecologie Réunion	X	
GIP Ecocité	X	X
GIP RNMR	X	X
Globice	X	
Grand Port Maritime de la Réunion	X	X
Ile de la Réunion Tourisme	X	
ILEVA	X	
IUT	X	
La Créole	X	
Météo France	X	
MRAe Réunion		X
NEXA	X	
Office de l'eau	X	

Office de tourisme de l'ouest	X	
ONERC	X	
ONF	X	
Parc national	X	X
QUALITROPIC	X	
Région Réunion	X	X
Réserve naturelle de l'Etang Saint Paul	X	X
RUNEO	X	
SAFER	X	
Secrétariat Général des Hauts	X	
SEDRE	X	
SEMAC	X	
SEMADER	X	
SHLMR	X	
SIDELEC Réunion	X	X
SIDR	X	
SODEGIS	X	
SODIAC	X	
SPL Grand Ouest	X	
SPL Horizon Réunion	X	
SREPEN	X	
Syndicat de l'importation et du commerce de la Réunion	X	
Syndicat des énergies renouvelables	X	
Syndicat des professionnels de l'énergie solaire à la Réunion	X	
Syndicat du sucre	X	
Syndicat mixte de transport de la Réunion	X	X
Syndicat SCoT Grand Sud	X	X
Synergie Péi	X	
Technopôle de la Réunion	X	
TEMERGIE	X	
Université de la Réunion	X	
URCOOPA	X	
Vie Océane	X	
Youth for Climate Réunion	X	

2.3. Les délibérations

- Délibération n°2021_018_CC_18 du Conseil Communautaire du 15 février 2021 : « Réalisation du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) du TCO, déclaration d'intention du TCO conformément à l'article L121-18 du code de l'environnement ».
- Délibération n°2023_107_BC_13 du Bureau Communautaire du 9 octobre 2023 : « Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial - Volet Air Energie Climat du futur Schéma de Cohérence Territoriale Modernisé ».

- Délibération n° 2022_128_CC_15 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2022 : « Prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du TCO - Elaboration d'un SCoT Air Energie Climat ».

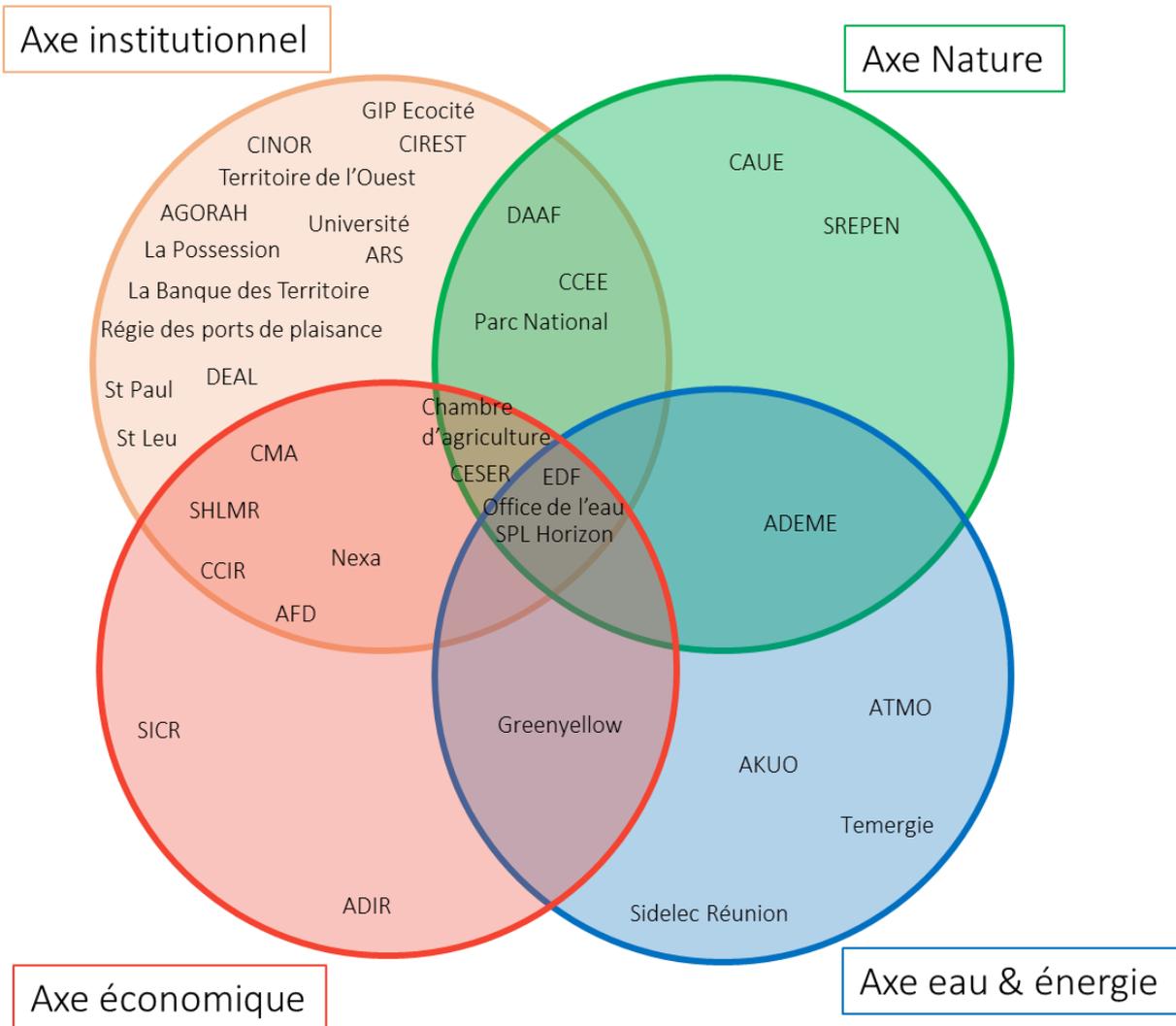
3. Partage du diagnostic et co-construction de la stratégie

3.1. Forum de lancement - 10 mars 2023



Le forum de lancement s’est déroulé dans la salle du conseil du Territoire de l’Ouest le 10 mars 2023. Les partenaires se sont fortement mobilisés. 61 personnes étaient présentes, représentant une quarantaine de partenaires.

Les partenaires présents :



Le déroulé :

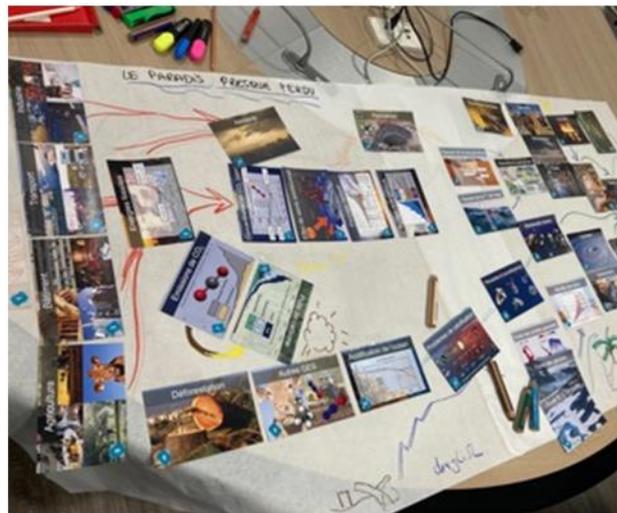
- Introduction et contexte du PCAET
- Atelier de partage des enjeux
- Déjeuner durable
- Atelier fresque du climat

Le forum en image :

Atelier de partage des enjeux



Atelier fresque du climat



La communication sur le site internet :

Un article a été publié le 3 avril 2023 sur le site internet du territoire de l'Ouest afin de présenter la démarche.

Lien vers l'article :

<https://www.tco.re/actualite-du-tco/lancement-du-plan-climat-air-energie-territorial-52456.html>

Lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial

Accueil » Actualités du Territoire de la Côte Ouest » Lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial

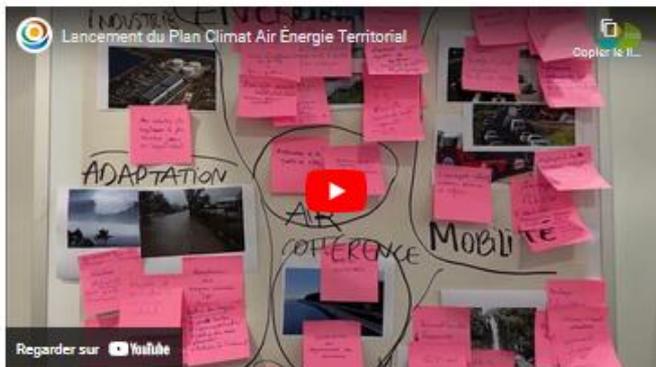
Note : Cet article a été publié il y a plus de 16 mois. Les informations qu'il vous propose ne sont peut-être plus à jour.



La réalisation du volet AIR- ÉNERGIE- CLIMAT est un point d'ancrage du futur Schéma de Cohérence Territoriale du TCO, prescrit en délibération en décembre 2022. Cette première étape clé, en date du vendredi 10 mars 2023, correspond au lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).



L'objectif est de pouvoir sensibiliser et échanger avec les différents partenaires du secteur pour faire émerger les enjeux climatiques du territoire Ouest. Ces étapes de réflexion et de coconstruction sont essentielles pour bâtir une stratégie et définir un plan d'action face aux changements climatiques de notre territoire. Le PCAET est une illustration de tous les projets et solutions à prendre en compte afin de les partager au plus grand nombre.



Cet article a été publié le 3 avril 2023, il y a 1 an. Il est classé dans la rubrique Actualités du Territoire de la Côte Ouest et a été consulté 232 fois. N'hésitez pas aussi à faire un tour sur [Twitter](#), [Flickr](#), [Google+](#), [YouTube](#) ou encore [Facebook](#) pour d'autres news. Une information, une correction, un complément à ajouter ? Contactez-nous via notre [formulaire de avis](#).

Rechercher sur le site

Saisir un mot clé

Tapez la requête qui correspond à votre recherche puis appuyez sur la touche "Entrée" de votre clavier.

Suivez-nous sur Facebook



Lettre d'information

Recevez par SMS les Informations Importantes du TCO relevant de ses domaines de compétences

N° de téléphone mobile *

0692100000

Commune de résidence : *

-- Faites un choix --

Je m'abonne

3.2. Validation du diagnostic

Réunions :

Comité technique - 19 avril 2023
 Comité de pilotage - 25 avril 2023

Ordre du jour :

- Point d'étape des travaux du PCAET
- Présentation et validation diagnostic territorial
- Présentation et validation de l'état initial de l'environnement
- Présentation et validation de l'état des lieux initial du label Climat-Air-Energie

Participants :

	Comité technique	Comité de pilotage
Nombre de partenaires présents	20	19
Nombre de personnes présentes	38	38

3.3. Validation de la stratégie du PCAET

Réunions :

Comité technique - 27 septembre 2023
 Comité de pilotage - 13 octobre 2023

Ordre du jour :

- Présentation et validation du projet de stratégie du PCAET
- Point d'avancement de l'élaboration du PCAET
- Présentation des prochaines étapes

Participants :

	Comité technique	Comité de pilotage
Nombre de partenaires présents	12	9
Nombre de personnes présentes	30	15

4. Co-construction du programme d'actions

4.1. Ateliers de co-construction - 30 novembre 2023



Cette journée s'est organisée autour de plusieurs temps. Les travaux se sont inspirés des exercices précédents en travaillant autour du projet de territoire de la collectivité et des projets identifiés lors des Ateliers Label CAE.

Déroulé de la journée :

- Accueil des participants
- Démarrage et propos introductifs
 - Introduction
 - Retours sur le diagnostic
 - Objectifs de la journée
 - Méthodologie et programme des travaux
- Tables Rondes 1 : Priorisation des actions
- Tables Rondes 2 : Nouvelles actions
- Fin des travaux de la matinée - déjeuner
- Tables Rondes 3 : Approfondissement
- Restitution par table ronde
- Gouvernance, Suivi, Evaluation
- Clôture des travaux

Participants :

	Atelier
Nombre de partenaires présents	34
Nombre de personnes présentes	61

4.2. Fresques du climat

4.2.1. Présentation de la démarche



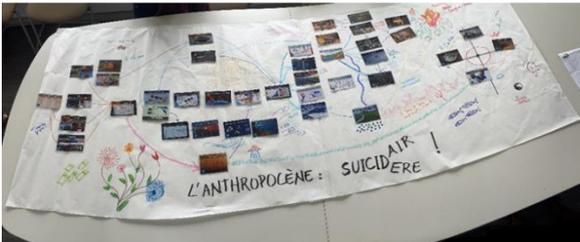
Depuis sa création en 2018, La Fresque du Climat permet aux individus et organisations de s'approprier le défi de l'urgence climatique. C'est un outil accessible, impactant et scientifique. Il fondé sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

4.2.2. Sensibilisation interne

4 agents ont été formés à l'animation de fresques du climat en 2023. 5 fresques du climats réalisées en 2023, 31 personnes sensibilisées. Extrait du compte « Fresque du climat » de l'un des animateurs :

7 septembre 2023	Atelier La Fresque du Climat	6 participant-es	Mon compteur: + 6
31 août 2023	Atelier La Fresque du Climat	6 participant-es	Mon compteur: + 6
16 août 2023	Atelier La Fresque du Climat	7 participant-es	Mon compteur: + 7
9 août 2023	Atelier La Fresque du Climat	6 participant-es	Mon compteur: + 6
5 juillet 2023 · 09h00 - 12h00 (heure de Abu Dhabi) · TCO (Le Port)	Atelier La Fresque du Climat	6 participant-es	Mon compteur: + 6

Les fresques en image :



5 fresques animées

31 agents sensibilisés

4.2.3. Sensibilisation externe - le Salon Lokal



Le Territoire de l'Ouest a participé au Salon Lokal 2023 (Piloté par le Pôle Développement Territorial) :

- Animation d'un stand « Fresque Quiz » ;
- Organisation d'un jeu-concours intitulé « Challenge climatique » (110 participants).

Thématiques du salon : production industrielle, agricole, artisanale et économie circulaire à la Réunion

Il s'est déroulé les 8, 9 et 10 septembre 2023 au parc des expositions de la Nordev de Saint-Denis. L'entrée était gratuite.

L'animation :**Présentation du jeu concours : Participez à notre Quiz PCAET !**

Le PCAET est un projet global qui nécessite la participation de tous les acteurs, institutionnels comme particuliers pour pouvoir aboutir à la lutte contre le changement climatique. Aussi, nous vous proposons à partir de ce quiz, de tester vos connaissances afin de vous sensibiliser sur les grands enjeux environnementaux sur l'ouest qui concerne toute la population réunionnaise. Ce quiz a pour objectif d'apprécier vos notions et non de vous juger sur votre niveau de connaissances. Les résultats obtenus permettront de vous apporter de nouvelles pistes de réflexion et en bonus de participer au jeu concours lancé par le Territoire de l'Ouest. Démarrez le Quiz !

Quel est votre lien avec le Territoire de la Côte Ouest ?

- J'y habite
- J'y travaille
- J'y étudie
- J'y suis de passage (le week-end, les vacances, sur la route)
- Aucun

Êtes-vous sensible à la question du changement climatique ?

- Oui
- Non

Avant ce questionnaire, avez-vous déjà entendu parler du PCAET ?

- Oui
- Non

Si oui, précisez :

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Presse
- Télévision
- Autre

Question 1 : Quels sont les principaux postes responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le TCO ?

- L'énergie des bâtiments
- L'agriculture
- Le transport routier, maritime et aérien
- La construction
- Les déchets
- La consommation et l'alimentation

Les bonnes réponses (basées sur les données 2021) :

1. La consommation et l'alimentation avec 37% des émissions GES
2. Les transports avec 30% des émissions GES
3. L'énergie des bâtiments avec 25% des émissions GES

Question 2 : L'empreinte carbone moyenne d'un habitant du TCO en 2021 est de 13,3 tCO₂e. Selon vous, que représente 1 tCO₂e (unité de mesure des émissions de gaz à effet de serre) :

- 1 Allers-Retours Réunion-Maurice
- 8 Allers-Retours Réunion-Maurice
- 11 km par jour en voiture pendant 1 an
- 50 km par jour en voiture pendant 1 an

Les bonnes réponses :

- 8 Allers-Retours Réunion-Maurice (soit 106 A/R pour un habitant du TCO)
11 km par jour en voiture pendant 1 an (soit 146 km pour un habitant du TCO)

Question 3 : Quels sont/seraient les conséquences notables du changement climatique sur le TCO ?

- Propagation de maladies infectieuses (tel que la dengue)
- Perturbation de la qualité de l'eau et de la disponibilité de l'eau potable
- Vague de chaleur et sécheresse dans les zones urbaines
- Disparition de certaines espèces terrestres et marines
- Baisse de la fréquentation touristique
- Menace des rendements agricoles créant la pénurie alimentaire et la hausse des prix des denrées
- Menace de la population vivant sur la zone côtière

Les bonnes réponses :

- Propagation de maladies infectieuses (tel que la dengue)
Perturbation de la qualité de l'eau et de la disponibilité de l'eau potable
Vague de chaleur et sécheresse dans les zones urbaines
Disparition de certaines espèces terrestres et marines
Baisse de la fréquentation touristique
Menace des rendements agricoles créant la pénurie alimentaire et la hausse des prix des denrées
Menace de la population vivant sur la zone côtière

Question 4 : Selon vous, quel secteur contribue le plus à la consommation d'énergie sur le TCO ?

- Le secteur résidentiel (maisons individuelles, appartements, logements de tout type)
- Le secteur tertiaire (bureaux, commerces, hôtelleries, établissements publics, tourisme)

- Le secteur industriel (activités économiques)

La bonne réponse : C'est le secteur Résidentiel avec 42% de la consommation d'énergie du territoire (contre 40% pour le secteur tertiaire et 18% pour le secteur industriel).

Question 5 : A quoi sert le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) ?

- Distribuer des bonbons et des sucreries aux enfants des écoles pour les inciter à aimer davantage les légumes et les fruits.
- Planifier des politiques, stratégies et projets pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, et à développer les énergies renouvelables.
- Promouvoir l'utilisation de voitures de course électriques dans les villes et ainsi, organiser des compétitions de vitesse pour réduire le stress des conducteurs.
- Payer plus d'impôt.

La bonne réponse : Planifier des politiques et stratégies pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, et à développer les énergies renouvelables.

4.2.4. Intervention des services civiques



Le Territoire de l'Ouest a accueilli 6 Volontaires Services Civiques dans le cadre d'un partenariat avec UnisCité sur 2 volets, climat et rénovation énergétique :

Descriptif de leur intervention sur le volet climat de novembre 2023 à juin 2024 :

- Réalisation d'une 1^{ère} fresque du climat
- Accompagnement à l'animation de fresques par la cheffe de projet PCAET ;
- Formation fresque du climat et biodiversité par UnisCité ;
- Animation en autonomie par les volontaires de 12 fresques du climat pour des collégiens du Territoire de l'Ouest (ex : Collège de l'Etang Saint-Paul, Collège l'Oasis, ...)
- 140 collégiens sensibilisés.



12 fresques
animées

140 collégiens
sensibilisés

4.3. Autres actions de sensibilisation

4.3.1. Descriptif de l'intervention des services civiques sur la rénovation énergétique 2022/2024 :

2 groupes de volontaires se sont relayés pour réaliser plusieurs actions de sensibilisation du public et conseil sur la rénovation thermique et énergétique des logements.

Promotion novembre 2022-juin 2023 : 12 volontaires

- 2830 flyers distribués sur tout le territoire
- 166 conseils portés par téléphone

Promotion novembre 2023-juin 2024 :

- Action de terrain
 - Saint Paul :
 - Marché forain : 500 flyers distribués
 - Bellemene : 200 flyers distribués
 - Saint Gilles : 100 flyers distribués
 - La Possession :
 - Bœuf Mort : 300 flyers distribués
 - Sainte Thérèse : 500 flyers distribués
 - Saint leu : 100 flyers distribués
- Conseil par téléphone : 98 usagers conseillés par téléphone sur les aides à l'amélioration thermiques et énergétique de leur logement, transmission des listes d'entreprises agréées et saisi sous la plateforme nationale de recensement des actes.

Plaquette de diffusion :



4.4. Rencontres bilatérales

Des rencontres ont été réalisées avec l'ensemble des directions de la collectivité dans un objectif de priorisation des actions par compétence.

Pour réduire le recours à la voiture sur le territoire la collectivité doit conduire des actions régulières de promotion et d'information pour une mobilité efficace et active à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Elle doivent s'associer pour cela à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de la mobilité.

Elle doit évaluer, constater des évolutions positives, et communiquer ainsi l'évolution des parts modales associées à l'ensemble des modes actifs et alternatifs à la voiture individuelle (vélo, marche, transports publics, covoiturage...).

En collaboration avec les communes et la Région, le Territoire de l'Ouest doit encourager la mise en œuvre d'actions destinées à limiter et réduire le trafic sur les axes principaux, réduire les vitesses dans certaines zones et améliorer la qualité des espaces publics. Il s'agit notamment, à travers l'acquisition d'outil de gestion du trafic d'une part, de la signalétique, la restructuration et le réaménagement de la voirie et des espaces publics d'autre part, de privilégier les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et cyclistes ainsi que de redynamiser les commerces de proximité.

La collectivité et ses partenaires doivent proposer des offres multiples et complémentaires favorisant la multimodalité et l'intermodalité (auto-partage, covoiturage, parkings relais, location de vélos...). La tarification et les modalités d'utilisation des services doivent être attractives et simples pour limiter le recours à la voiture individuelle.

Actions opérationnelles

- Organiser des événements "journée sans voiture"
- Sensibiliser sur les avantages du covoiturage et organiser des événements annuels ou défis pour promouvoir le covoiturage
- Utiliser les outils numériques pour favoriser le covoiturage (application)
- Accompagner les communes dans le développement des zones sans voiture dans les centre-villes
- Intégrer le covoiturage dans une offre globale multimodale incluant les transports en commun (MAAS)
- Proposer des places de stationnement réservées au covoiturage sur le foncier du TO.
- En support à la Région: Participer à la mise en place des services sur les parkings de covoiturage (parc à vélos, toilettes, ...)

Pilote de l'action

Direction de la mobilité

Niveau d'intervention du TO

Maître d'œuvre

Avancement

À venir

Modalités de mise en oeuvre

<p>Coût global</p> <p>A définir</p> <p>Financéurs</p> <p>Territoire de l'Ouest</p> <p>Partenaires</p> <p>SMTR, Communes, Région</p>	<p>Moyens humains et techniques</p> <p>1 etp</p> <p>Cibles</p> <p>Grand public et associations</p> <p>Calendrier</p> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 5px;"> <div style="width: 50%; background-color: #43a047; height: 10px; margin-right: 5px;"></div> <div style="width: 50%; background-color: #43a047; height: 10px; margin-right: 5px;"></div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 5px;">2025 ➔ 2030</p>
---	---

Indicateurs de suivi et de résultat

Indicateurs de suivi et de résultat	Indicateurs existants ?	Fréquence de mise à jour des indicateurs
-------------------------------------	-------------------------	--

Entre février et avril 2024, 10 réunions ont été réalisées :

- 6 mars : Environnement (volet « déchets »)
- 6 mars : Développement des Hauts et Appui aux Territoires
- 18 mars : Mobilité
- 20 mars : Eau et GEMAPI
- 26 mars : Finances
- 26 et 28 mars : Développement économique
- 28 mars : Moyens et patrimoine
- 2 avril : Communication
- 4 avril : Aménagement du territoire, planification et habitat

4.5. Présentation du plan d'actions et du projet de PCAET

Réunion :

Comité de pilotage - 4 juin 2024

Ordre du jour :

- Retour sur l'ensemble de la démarche
- Présentation du programme d'actions issus des entretiens et ateliers de novembre 2023
- Présentation du projet de PCAET en vue d'une validation et d'un arrêt en Conseil Communautaire au second semestre 2024

Participants :

Comité de pilotage

Nombre de partenaires présents	20
Nombre de personnes présentes	33

4.6. Présentation de la démarche au conseil de développement

Réunion :

Conseil de développement - 4 juillet 2024

Ordre du jour :

- Présentation du SCoT AEC
- Présentation du projet de PCAET du Territoire de l'Ouest
 - Diagnostic / Etat initial de l'Environnement
 - Orientations stratégiques
 - Programme d'actions

Participants :

Conseil de développement

Nombre de partenaires présents	6
Nombre de personnes présentes	6

5. Consultation internet avant arrêt

5.1.1. La page dédiée

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, le Territoire de l'Ouest, conformément à la délibération en Conseil Communautaire du 15 février 2021, a ouvert une concertation en ligne du 31 juillet 2024 au 31 août 2024 inclus.

Les documents mis à disposition :

- PCAET Evaluation Environnementale (version provisoire)
- PCAET Livret 1 Diagnostic (version provisoire)
- PCAET Livret 2 Orientations stratégiques (version provisoire)
- PCAET Synthèse Livret 3 Programme d'actions (version provisoire)
- Synthèse projet PCAET

Lien vers la page :

<https://www.tco.re/competences-et-projets/amenagement-et-habitat/projet-de-plan-climat-air-energie-territorial-2025-2031-du-territoire-de-louest-pcaet>

Captures d'écran de la page internet :



L'AGGLOMÉRATION - COMPÉTENCES & PROJETS - ESPACE HABITANT - ESPACE PRO - ESPACE PÉDAGOGIQUE -



Principalement issue des lois Grenelle de 2009 et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le PCAET contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Le PCAET constituera pour une durée de 6 ans la feuille de route du Territoire de l'Ouest dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'adaptation du territoire aux évolutions attendues.

Pour le faire, il prend en compte l'ensemble des problématiques liées au climat, à l'air et à l'énergie principalement :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.



2 objectifs



RÉDUIRE

Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les pollutions de l'air dans la perspective de la neutralité carbone en 2050



S'ADAPTER

Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et le rendre résilient



Le Territoire de l'Ouest élabore son Plan Climat Air Energie Territorial, prescrit par délibération en Conseil Communautaire du 15 février 2021.

Le projet de PCAET 2025-2031 sera constitué de :

- Un Diagnostic territorial ;
- Une Stratégie et des objectifs ;
- Un Programme d'actions ;
- Une évaluation environnementale.

Vous pouvez nous faire part de vos observations du 31 juillet 2024 au 31 août 2024 inclus. Les documents « projets » sont [téléchargeables et consultables ci-dessous](#)

Nom *

Prénom *

Adresse mail *

Commune de résidence *



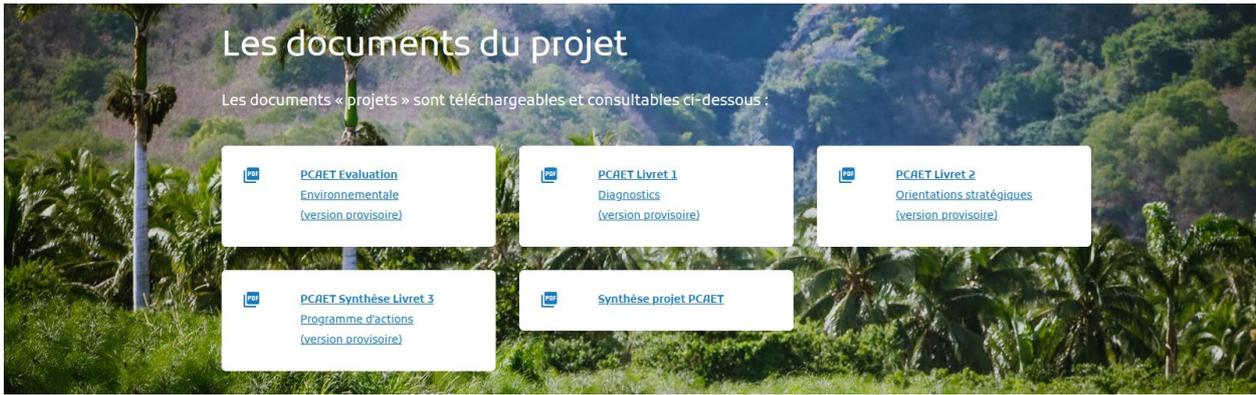
Observations *

J'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la concertation du SCoT Ouest

S'abonner pour rester informé de toute modification (dates, lien des réunions publiques, ajout de documents)

Contribuer

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Le Territoire de l'Ouest (TCO) pour le traitement de votre demande. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées au Service Planification & Stratégie Territoriale. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : notre Délégué à la Protection des Données (DPO) au 0262321212, par mail au dpo@tco.re, ou par courrier au TCO BP 50099 - 97822 Le Port Cedex.



Les habitants et partenaires peuvent exprimer et formuler leurs avis en ligne, par l'intermédiaire du formulaire dédié :

Vous pouvez nous faire part de vos observations du 31 juillet 2024 au 31 août 2024 inclus. Les documents « projets » sont [téléchargeables et consultables ci-dessous](#)

Nom *

Prénom *

Adresse mail *

Commune de résidence *

Observations *

J'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la concertation du SCoT Ouest

S'abonner pour rester informé de toute modification (dates, lien des réunions publiques, ajout de documents)

[Contribuer](#)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Le Territoire de l'Ouest (TCO) pour le traitement de votre demande. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées au Service Planification & Stratégie Territoriale. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : notre Délégué à la Protection des Données (DPO) au 0262321212, par mail au dpo@tco.re, ou par courrier au TCO BP 50049 - 97822 Le Port Cedex.

5.1.2. La communication sur les réseaux

Exemples de communication :

 Territoire de l'Ouest - Île de La Réunion TCO
16 h · 🌐

🌍 [Aménagement] Votre avis nous intéresse – du 31 juillet au 31 août 2024, participez au projet Plan Climat Air Energie Territorial du [Territoire de l'Ouest - Île de La Réunion TCO](#) (PCAET)

📅 Il constituera pour une durée de 6 ans la feuille de route du Territoire de l'Ouest dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'adaptation du territoire aux évolutions attendues.

🌐 Vous pouvez nous faire part de vos observations en ligne sur : <https://bit.ly/46sTBUO>

#amenagement #environnement #climatechange #enjeux #territoire #ouest #iledelareunion #poulavi



LinkedIn

Articles People Learning Jobs Games

Get the app

Join now

Sign in

Territoire de l'Ouest - Île de La Réunion TCO's Post

Territoire de l'Ouest - Île de La Réunion TCO
5,088 followers
4h

[Aménagement] Votre avis nous intéresse – du 31 juillet au 31 août 2024, participez au projet Plan Climat Air Énergie Territorial du Territoire de l'Ouest - Île de La Réunion TCO

Il constituera pour une durée de 6 ans la feuille de route du Territoire de l'Ouest dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'adaptation du territoire aux évolutions attendues.

Vous pouvez nous faire part de vos observations en ligne sur : <https://bit.ly/46sTBUO>

#amenagement #environnement #climatechange #enjeux #territoire #ouest #iledelareunion #poulavi



5,088 followers
View Profile + Follow

Explore topics

- Sales
- Marketing
- Business Administration
- HR Management
- Content Management
- Engineering
- Soft Skills
- See All

5.1.3. La communication en interne

Lien vers l'article intranet :



Projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Territoire de l'Ouest (PCAET)

Votre avis nous intéresse – du 31 juillet au 31 août 2024

31 juillet 2024 | 0 commentaire | 51 vues | [Actualités](#)

Article intranet :

Projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Territoire de l'Ouest (PCAET)

Publié le 31 juillet 2024 | [Actualités](#) | [Pas encore de commentaire - soyez le premier à commenter cet article !](#)



Le Territoire de l'Ouest élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), prescrit par délibération en Conseil Communautaire du 15 février 2021.

Le PCAET constituera pour une durée de 6 ans la feuille de route du Territoire de l'Ouest dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'adaptation du territoire aux évolutions attendues. Il alimentera le volet « Air Energie Climat » du Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en révision.

Le PCAET prend en compte l'ensemble des problématiques liées au climat, à l'air et à l'énergie avec 2 principaux objectifs :

 RÉDUIRE Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les pollutions de l'air dans la perspective de la neutralité carbone en 2050	 S'ADAPTER Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et le rendre résilient
--	--

Les documents « projets » du PCAET 2025-2031 sont consultables [ici](#) .
 Vous pouvez nous faire part de vos observations en ligne du **31 juillet au 31 août 2024**.
 Plus d'information cliquez [ici](#)

5.1.4. Synthèse des contributions

Nombre de contributions :

	Nombre
Contributions en ligne	4

Les contributions ont été faites par des particuliers.

Contributions :

Contribution 1 (01/08 - 16h43 - Saint Paul)

Plusieurs observations en tant qu'habitant de Saint-Paul (littoral):

1- les maisons individuelles sont détruites les unes après les autres et se construisent à la place des bâtiments résidentielles.

Plusieurs impacts: ces maisons individuelles et les jardins qui les composent disparaissent, et laissent place à un ensemble de béton.

La ville ayant très peu d'espaces verts, ce changement contribue à une forte bétonisation du centre ville. Or Saint-Paul situé sur la côte sous le vent, cela a pour conséquence une augmentation de la température, surtout le soir, la chaleur s'évacuant du béton.

Je n'ai pas l'impression que cet aspect des choses soit pris en compte dans le dérèglement et le réchauffement climatique.

La bétonisation risque d'augmenter également les risques d'inondations, l'eau n'étant plus suffisamment absorbée, ruisselle.

Autre conséquence: des quartiers entiers sont défigurés, plus de verdure et les constructions n'ont aucune harmonie architecturale entre elles.

2- les gaz à effet de serre: d'après les documents, 63% des émissions proviennent des voitures pour faire simple.

Il faut certes développer le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques; développer les lieux de recharge pour que notamment les professionnels et les personnes en résidence collective puissent se charger confortablement.

Mais de plus, les communes, le TCO, le Département et la Région doivent impérativement et concrètement développer au plus vite des alternatives aux voitures.

Elles doivent cesser d'être timides sur le sujet et avoir un plan global, concret et ambitieux pour la mobilité de demain, qui devrait déjà être la mobilité d'aujourd'hui: marche, vélo, téléphérique, bus, transport par voies ferrées etc ...

Cela induira forcément une place moindre pour l'automobile.

Pourquoi en 2024 les voitures sont encore omniprésentes dans les centres villes, à proximité des écoles et des sites naturels?

Les centres villes devraient être réservés aux piétons et aux cyclistes, ainsi qu'aux bus. Pourquoi les mairies en ont encore peur aujourd'hui?

De plus, de tels sites deviennent en réalité plus attractifs lorsque les voitures n'y ont pas accès directement: exemple Boucan Canot et Roches Noires.

Tant que l'on ne concrétise pas ces ambitions, les habitudes ne changeront pas; et les déplacements avec véhicules individuels continueront à être très majoritaires donc l'émission du GES qui va avec.

En tant que citoyen, les différentes annonces et actions ressemblent plus à ce jour comme étant de la communication plutôt que des actions susceptibles de nous changer réellement la vie.

Aujourd'hui, il n'est tout simplement pas possible d'aller d'une ville à l'autre sur le territoire du TCO à vélo en sécurité; les aménagements présentent des défaillances trop importantes et constituent un danger pour l'utilisateur du vélo.

Malgré les bouchons, il est beaucoup plus pratique d'aller du centre de St Paul vers le centre de la Possession en voiture qu'à vélo!

Contribution 2 (02/08 - 8h23 - Saint Paul)

Je trouve le plan climat air énergie très ambitieux mais dans le sens trop ambitieux...

Travaillant en collectivité, je sais combien il est difficile de faire bouger les lignes. Bien sûr, personne ne peut être contre aucun des objectifs du PCAET mais lorsqu'il s'agira de trancher ou de disposer des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, j'ai peur que cela ne reste plus que des objectifs parmi d'autres...

Une planification des actions serait la bienvenue dans le doc de synthèse (avec une notion de montée en puissance). L'action essentielle étant la "prise de conscience" politique du sujet du dérèglement climatique. Il semble essentiel de faire que les élus est conscience de la gravité du problème, que toute décision soit prise sous ce spectre.

Quel bonheur cela serait d'avoir un établissement public et des partenaires communaux partageant cet objectif d'adaptation et de lutte contre le changement climatique!!! Sans les élu(e)s, on peut toujours rêver. Donc encore une fois, formation/sensibilisation des élus avec un intervenant particulièrement convaincant!!!!

Contribution 3 (21/08 - 16h48 - Le Port)

- Accompagner les syndicats de copropriétaires (bénévoles et pro) à mettre en place des dispositifs qui permettrait : le compostage, le troc, le dépôt des ordures à la déchetterie, la plantation. Faire participer les enfants. Si ce n'est pas possible au sein de la résidence, proposer des lieux dans le quartier qui seraient gérés par des associations.

- Accompagner les syndicats de copropriétaires (bénévoles et pro) dans la rénovation énergétique des bâtiments. Sensibiliser les copropriétaires .

- Permettre aux citoyens de signaler les véhicules polluants via une plateforme de manière anonyme.

- Faciliter l'enlèvement de véhicules hors d'usage dans les parkings privés avec autorisation du syndic. Permettre aux policiers intercommunaux de verbaliser les dépôts de déchets et d'encombrants au sein des résidences privées.

- Transports : favoriser le Tram-Train, mettre en place un réseau de bus plus fréquents comme à Paris (affichage numérique du temps d'attente) dans la ville afin de limiter le déplacement en voiture (trajets : boulot-école-sport-achat etc). Car le covoiturage n'est pas idéal lorsqu'on doit effectuer plusieurs activités avant ou après le boulot.

- Créer plus d'espaces ombragés dans les villes. Revoir la circulation piétonne et les accès aux ERP pour les personnes en situation d'handicap.

- Favoriser les panneaux d'affichage en français et en anglais afin que les touristes se repèrent mieux dans les villes.

Contribution 4 (22/08 - 16h59 - St Paul)

Le PCAET a pour objectif sur la période 2025/2031 de diminuer de 22% les émissions de GES du territoire.

IL se décline en 6 orientations, 19 objectifs et 38 actions.

Mais les objectifs et surtout les actions se présentent sous forme de généralité sans engagement précis et surtout sans annonce résultat attendu en 2031.

Aussi dans ce catalogue de bonne intention, le Plan ne précise pas comment de manière très concrète il va réduire ces émissions de GES sur la période. Comment sera suivi sa mise en oeuvre avec des actions aussi flous et peut précises en terme de résultat.

Aussi je me permets de vous suggérer quelques actions précises qui mériteraient à figurer à ce Plan.

A titre d'exemple, voir ci-joint quelques actions qui pourraient être intégrées à votre PCAET:

-Objectif 1 Action 1.1: Inciter les Collectivités, les entreprises à tenir leur réunion en visioconférence afin de limiter ce trafic inutile sur le réseau routier déjà saturé.

Inciter les Communes à faire une fois par mois une journée sans voiture dans leur centre historique avec à terme la possibilité de le rendre plus fréquent.

Action 1.3: Engager l'étude de faisabilité du transport par câble sur 4 quartiers des mi hauteur de St Leu (1), St Paul (2), Possession (1) en concertation avec les Communes

-Objectif 4 Action 4.2 : Développer des boucles locales d'autoconsommation collective photovoltaïque dans les zones d'activités permettant ainsi aux entreprises de bénéficier d'une énergie propre à un cout maîtrisé sur 20 ans et sans avoir à assurer les investissement et l'exploitation (boucle de 2 km avec une puissance PV de 500 kwc).

Action 5.1 : Intégrer l'obligation au SCOT pour les nouvelles constructions de logement, bâtiment tertiaire et industriel d'une production PV pour l'autoconsommation en plus du chauffe eau solaire et arrêter sur les études de schémas directeur épuisant en délai et en cout et qui ne produisent rien de manière opérationnel.

Pour le parc de logement existant développer une ingénierie financière pour accompagner les ménages à s'équiper en centrale PV en autoconsommation.

-Objectif 6 Action 6.1: Limiter l'extension urbaine dans le cadre de l'application ZAN, à 50% des extensions de la période 2010/2020 afin de préserver le foncier agricole pour les besoin d'autonomie alimentaire du territoire.

-Objectif 7 Action 7.1: Pour anticiper les évolutions climatiques et en particulier les longues périodes de sécheresse, prévoir l'interconnexion des réseau AEP des 5 Communes pour permettre la solidarité dans l'usage de l'eau.

Conforter le gestionnaire intégrer de la Collectivité à savoir sa régie « La Créole » à intégrer en régie la gestion et l'exploitation des réseaux AEP et EU des 3 Communes qui ne sont pas encore intégrer à cette régie pour mettre en oeuvre une harmonisation de la tarification de l'eau et de sa gestion globale pour anticiper la prise en compte des dérèglements climatiques.

-Objectif 8 Action 8.2 Pour protéger les territoires contre les inondations, mettre en oeuvre les « solutions fondées sur la nature » qui respectent mieux le milieu naturel et sont d'un cout financier bien moins cher que les solutions de bétonnage actuellement mise en oeuvre.

Action 8.3 à Mafate : Mettre en place à titre expérimental sur un ilet, l'équipement des ménages en méthaniseur individuel permettant aux familles de traiter leur déchets fermenticiles et disposer de biogaz pour leur cuisson sans faire appel au transport de bouteille de gaz par hélicoptère.

Objectif 17 Action 17.2 : Au titre de la Gouvernance du PCAET, faure en sorte que l'ensemble des parties prenantes du territoire à savoir: Elus, Etat, Entreprises, Associations soient associés au suivi de la mise ne oeuvre du PCAET.

Synthèse des principales thématiques des contributions citoyennes :

Pour l'essentiel les remarques et propositions faites par le public s'inscrivent déjà dans les orientations et actions prévues par le projet de PCAET.

Le tableau ci-dessous permet de les regrouper par thématique et de les raccrocher aux orientations et objectifs présents dans le projet. **En vert** les propositions qui sont déjà en cours de mise en œuvre ou qui s'inscrivent déjà dans les orientations. **En orange** les éléments pour lesquels des précisions sont apportées **en rouge**.

Contributions : constats et propositions	Objectifs du PCAET répondant aux contributions
<p>1/Aménagement et urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de maisons individuelles au profit de résidences, bétonnisation avec amplification des phénomènes de chaleur urbaine - Disparition des espaces verts - Risques d'inondation accrus - Dégradation de la qualité de vie et défiguration des quartiers - Opter pour des solutions plus naturelles que le bétonnage pour faire face aux inondations - Renforcement des infrastructures hydrauliques pour anticiper les sécheresses 	<p>Orientation 3 : Aménager un territoire résilient</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques • Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources • Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques • Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité

<p>2/ Mobilité et transports</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'initiatives ambitieuses pour développer les alternatives à l'autosolisme - Nécessité de plus centrer les villes sur les piétons, les cyclistes et les transports en commun. - Plus d'aménagement sécurisant la pratique du vélo, les aménagements actuels étant considérés comme inadéquats et dangereux - Plus de visio conférence pour limiter les déplacements - Études de faisabilité pour le transport par câbles (Saint-Leu, Saint-Paul) - Faciliter l'enlèvement des véhicules hors d'usage et renforcer la lutte contre les véhicules polluants en circulation 	<p>Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Action 1.1 : Réduire la place de la voiture sur le territoire ○ Action 1.3 : Encourager le développement des mobilités innovantes • Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce <ul style="list-style-type: none"> ○ Action 2.1 : Améliorer la performance des transports en commun ○ Action 2.2 Développer une offre encourageant l'usage du vélo <p>→ Précisions apportées : Le programme d'actions a été complété faisant apparaitre une action portée par la collectivité sur les transports par câble.</p>
<p>3/ Soutien aux initiatives locales et la rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus d'aides pour mettre en place les dispositifs de compostage, de troc, de gestion des déchets notamment 	<p>Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet" <ul style="list-style-type: none"> ○ Action 10.2 : Réduire la

<p>des copropriétés, verbalisation des dépôts sauvages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boucles locales d'autoconsommation collective en photovoltaïque 	<p>quantité de déchets produite et le renforcer le réemploi</p> <p>Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> ○ Action 5.1 : Élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire <p>→ Précisions apportées : Le programme d'actions prévoit l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies qui pourra examiner cette possibilité.</p>
<p>4/ Scepticisme sur la mise en œuvre du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan trop ambitieux sans moyens humains/financiers mis en face pour la mise en œuvre - Les élus semblent peu impliqués et peu formés, des efforts importants doivent être fait sur ce plan - Manque d'objectifs mesurables et résultats concrets. Nécessité d'un suivi rigoureux de la mise 	<p>Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET <ul style="list-style-type: none"> ○ Action 17.3 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du PCAET ; • Objectif 18 : Sensibiliser et

<p>en œuvre des actions</p>	<p>former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie</p> <ul style="list-style-type: none">○ Action 18.2 Mettre en place un programme et de sensibilisation de formation énergie-climat pour les élus
-----------------------------	--